

S'inscrire à une formation UVSQ

La procédure d'inscription à l'université s'effectue en deux étapes : l'étape d'admission et/ou de candidature, et l'étape d'inscription administrative et pédagogique.

Etape 1 - Devenir candidat

Déposer une candidature, c'est demander l'autorisation de s'inscrire. Cette démarche dépend de votre situation :

Vous n'êtes pas un ancien étudiant de l'UVSQ :

- [Première demande d'inscription](#)

Vous êtes un ancien étudiant de l'UVSQ :

- [Demande de réinscription](#)

Vous êtes un étudiant international :

- [Vos démarches d'inscription dépendent de votre situation](#)

Cas particulier :

- [Les adultes en reprise d'études](#)
- [Les candidats aux contrats de professionnalisation](#)

Etape 2 - S'inscrire (ou se réinscrire)

S'inscrire, une fois votre candidature retenue, c'est faire les demandes nécessaires pour :

Obtenir sa carte d'étudiant :

- [Inscription administrative](#)

Choisir ses cours et connaître son emploi du temps :

- [Inscription pédagogique](#)

Cas particulier : les formations soumises à sélection

Pour certaines formations, la demande dépasse l'offre. Il faut suivre la procédure d'inscription et parallèlement renvoyer un **dossier de candidature** que vous trouverez en ligne sur [les fiches formation concernées](#).

Etape 3 - Création de votre compte SESAME

Lorsque les frais de scolarités seront acquittés, [créer vos identifiants](#) afin d'accéder aux ressources numériques de l'Université (emplois du temps, résultats d'examen...).

Aide [sur le compte SESAME](#)

Besoin d'aide pour votre inscription administrative ?

- [Contacter l'assistance inscriptions](#)
- [Consulter la FAQ](#)

- [Mentions légales](#)
- Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
55 avenue de Paris
78035 Versailles cedex

[Haut de page](#)

<http://www.uvsq.fr/s-inscrire-a-une-formation-uvsq-236436.kjsp?RH=1188804961382>